Délibération n° 20192908-0086

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-huit du mois de septembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 13 septembre 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 11
M. Roland BERNARD, M. Jean-Yves GARNIER, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Dominique GOURY, Mme Emilie DROUHOT, M. Philippe GONDRE, Mme Florence MILLON, Mme Marion PELLEGRIN, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC.

Etaient absents : 8
M. Benoît GOSSELIN, Mme Béatrice ALLOSIA, M. Paul DAVIN, Mme Marie-Andrée FESTA, Mme Nathalie LAJKO, M. Pierre-Yves MOTTE, M. Christian PARPILLON, M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et représentés : 2
M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Dominique GOURY, Mme Béatrice ALLOSIA ayant donné pouvoir à Mme Martine MARC.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE TECHNIQUE MUNICIPAL

Monsieur Le Maire :

Rappelle qu'un appel à concurrence avait été lancé pour confier la mission au maître d'œuvre du garage technique municipal, en ayant pour objectifs la réalisation des études et le suivi des travaux nécessaires à la construction de cet équipement.

Rappelle que suite à l'appel à concurrence en date du 1er Mars 2018, la commission d'appel d'offres avait décidé de retenir l'entreprise ARCHI GAP pour un montant de 27.000 €HT.

Précise que l'enveloppe financière du projet s'est vue rehausser en raison notamment des études de sols pénalisantes et de la consistance du projet (panneaux photovoltaïques, clôture, etc.).

Indique que le montant arrêté en phase « Avant-projet définitif » (APD) est de 820.000€HT, entrainant ainsi une revalorisation du montant de la maîtrise d'œuvre (avenant n°1 de 46.800€ HT).

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :
- **Approuver** le montant de l'avenant n°1 à hauteur de 46.800€ HT ;
- **Charger** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Membres en exercice :	**19**	**Pour :**	**13**
Membres présents :	**11**	**Abstention :**	**0**
Membres représentés :	**2**	**Contre :**	**0**

Transmis en Préfecture le :
Affiché ou publié le : 19 SEP. 2019

Ainsi fait et délibéré le 18 septembre 2019

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

MAIRIE DE SAINT BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 (Hautes-Alpes)